

MANAGERS DE L'ACTION SOCIALE

n° 378 - 24 MARS 2022

SOMMAIRE

Une campagne pour inciter à s'orienter vers les métiers du soin et de l'accompagnement	p. 1
Les EHPAD placés sous haute surveillance	p. 2
Hausse des prix des carburants : nouveau péril pour l'aide à domicile	p. 3
Election présidentielle : demandez le programme... des associations	p. 4
Un référentiel d'évaluation national commun à tous les ESSMS	p. 5
Le HCTS veut redonner du sens aux métiers et aux formations du travail social	p. 6
Développement durable : l'ANAP propose un appui terrain sur mesure aux établissements	p. 7
Vie des associations	p. 7
Managers	p. 8

MÉTIERS

Une campagne pour inciter à s'orienter vers les métiers du soin et de l'accompagnement

« Aide-soignant, infirmier, éducateur spécialisé, accompagnant éducatif et social... Les métiers du soin et de l'accompagnement recrutent » C'est l'accroche, somme toute assez peu incitative, de la campagne de communication déployée par le gouvernement le lundi 21 mars. Depuis cette date, deux films sont diffusés à la télévision, ainsi qu'en vidéo à la demande. Ils seront également projetés au cinéma de fin mars à fin avril. Un spot radio spécifiquement pensé pour les personnes en reconversion- diffusé sur NRJ, Skyrock, RMC info, Fun Radio, RTL2, RFM, Chérie FM, Virgin Radio, Rire & chansons, M Radio, Les Indés- et une campagne d'affichage reprenant le concept des films complètent le dispositif. La campagne gouvernementale comprend également un kit événementiel pour soutenir les partenaires souhaitant organiser une semaine thématique « La semaine des métiers du soin et de l'accompagnement » sous la forme de portes-ouvertes pour faire découvrir le secteur.

L'ambition de cette campagne de communication est, d'une part, de faire connaître les métiers du soin et de l'accompagnement et, d'autre part, « d'insuffler une dynamique positive afin de renforcer leur attractivité, susciter des vocations et inciter le public à s'orienter vers ces secteurs. » L'objectif est également de montrer la diversité de ces professions pour permettre d'envisager ces carrières et de les replacer au cœur de la société. Le gouvernement a choisi de mettre l'accent sur « quatre métiers à découvrir. » A savoir : infirmier, aide-soignant, éducateur spécialisé et accompagnant éducatif et social (AES).

L'objectif de la campagne est, avant tout, de développer les recrutements de façon quantitative et qualitative pour répondre aux besoins actuels et à venir du secteur. Pour cela, deux types de profils sont particulièrement ciblés :

- Les jeunes sur le point de s'orienter dans une formation initiale ;
- Les adultes qui cherchent à se reconverter par le biais d'une formation continue.

« Les secteurs du soin et de l'accompagnement connaissent aujourd'hui des tensions importantes en matière de recrutement, qui pèsent sur la bonne prise en charge des personnes malades, âgées ou en situation de handicap. Nous nous sommes engagés devant les acteurs des secteurs de la Santé, du Grand âge et du Handicap à déployer une campagne de communication large et ambitieuse, pour appeler à rejoindre ces métiers du soin et de l'accompagnement. Cet engagement prend corps aujourd'hui », se félicitent les quatre membres du gouvernement à l'initiative de l'opération, Elisabeth Borne (Travail, Emploi et Insertion), Olivier Véran (Solidarités et Santé), Brigitte Bourguignon (Autonomie) et Sophie Cluzel (Personnes handicapées).

EN BREF

• 40 engagements pour fonder la branche Autonomie

Le Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie a approuvé à l'unanimité, le lundi 14 mars, la convention d'objectifs de gestion (COG) qui lie la CNSA à l'Etat pour les cinq années à venir. Cette première COG de la branche Autonomie de la Sécurité sociale dessine « une feuille de route ambitieuse pour consolider le service public de l'autonomie dans l'ensemble du territoire. » Cette COG 2022-2026 fixe ainsi 40 engagements pour fonder la branche Autonomie.

• La Croix-Rouge adhère à Nexem

Ultime étape d'un rapprochement engagé voici 5 ans, largement chroniqué dans nos colonnes, la Croix-Rouge française a décidé de rejoindre Nexem et devient adhérente de la principale organisation professionnelle représentative des employeurs de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale (BASS), ont annoncé les deux organisations, lundi 21 mars. La Croix-Rouge française sera désormais représentée par Nexem dans sa responsabilité d'employeur. Cette adhésion n'entraîne pas de changement conventionnel pour ses salariés.

• Nouveau coup de pouce aux EHPAD en difficulté

Brigitte Bourguignon a annoncé, le 8 mars, 400 millions d'€ de crédits supplémentaires pour les EHPAD en difficultés financières au titre de 2021, notamment en raison d'un sous-financement du Ségur ou de la prime Grand âge. Une mesure accueillie « avec soulagement » par la Fnadepa.

EN BREF

• **RSA : l'Etat reprend la main dans deux départements**

Par un décret du 4 mars (J.O. du 06-03-22), le conseil départemental des Pyrénées-Orientales et, sans surprise, celui de la Seine-Saint-Denis sont retenus pour participer, à compter du 1^{er} janvier 2022, à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, prévue par l'article 43 de la loi de finances pour 2022. Durant les cinq prochaines années, l'Etat reprend donc à sa charge le paiement de l'allocation et les CAF et la MSA sa gestion.

• **Promouvoir les mobilités actives**

« Marcher, bouger, pédaler ! 21 propositions pour maintenir l'autonomie et vivre en bonne santé. » C'est le titre du rapport rédigé par le député des Bouches-du-Rhône, Jean-Marc Zulesi, remis le 17 mars à la ministre déléguée chargée de l'Autonomie. Le Premier ministre lui avait confié, fin octobre 2021, la mission d'élaborer une feuille de route opérationnelle consacrée aux mobilités actives en vue de renforcer la lutte contre la perte d'autonomie.

• **Lutter contre la radicalisation à l'hôpital**

L'urgentiste Patrick Pelloux a remis le 3 mars au ministre des Solidarités et de la Santé son rapport sur la politique nationale de prévention et de lutte contre la radicalisation des agents hospitaliers publics. Plusieurs de ses 19 recommandations concernent aussi les ESMS, comme le renforcement de l'encadrement des associations intervenant dans les établissements de santé et médico-sociaux.

www.managersdelactionsociale.fr

• **Lancement du Baromètre emploi & handicap**

Le Baromètre emploi & handicap est un nouvel outil de référence au niveau national permettant de visualiser l'engagement inclusif des employeurs. Coconstruit avec des réseaux d'employeurs, il permet aux dirigeants, sur la base du volontariat, de publier, de façon simple et rapide, des données brutes sur quelques items retenus comme indicateurs clés.

<https://www.lesentreprises-sengagent.gouv.fr/>

ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Les EHPAD placés sous haute surveillance

Il fallait s'y attendre. Après la légitime vague d'émotion et d'indignation suscitée par le livre dénonçant les pratiques du Groupe ORPEA, le gouvernement sort le bâton. Il promet « un choc de transparence » dans les EHPAD. Le ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre déléguée chargée de l'Autonomie ont présenté, le 8 mars, les mesures promises début février par Brigitte Bourguignon ⁽¹⁾. Au programme donc : « plus de contrôles, plus de qualité et plus de transparence dans les EHPAD. »

Olivier Véran et Brigitte Bourguignon ont pris « cinq nouveaux engagements. »

• **Renforcer les contrôles et le suivi des signalements**

Le gouvernement va lancer, dès cette année, une campagne nationale de contrôle des 7 500 EHPAD sur 2 ans. Menés par les ARS, en lien avec les conseils départementaux, ces contrôles cibleront prioritairement les EHPAD ayant fait l'objet de signalements récents. A cet effet, les ARS vont bénéficier « de moyens humains pérennes supplémentaires. »

Parallèlement, le dispositif de signalement sera rénové. La Commission pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance et la DGCS sont chargées de créer, d'ici 2023, une plateforme en ligne pour les signalements de maltraitance des familles et des professionnels. « Plus aucun signalement ne sera laissé sans réponse et sans suivi », assurent les deux ministres. Enfin, un programme de formation-action contre la maltraitance et pour la bientraitance devrait être intégré dans la formation continue annuelle des 400 000 professionnels des EHPAD.

• **Renforcer la transparence des établissements**

Pour créer le « choc de transparence des établissements envers les résidents et les familles », les EHPAD devront publier, chaque année, dix indicateurs clés :

- Le taux d'encadrement,
- Le taux de rotation des personnels,
- Le taux d'absentéisme,
- La date de la dernière évaluation de la qualité de l'établissement,
- Le plateau technique (salle de stimulation sensorielle, balnéothérapie...),
- Le profil des chambres (doubles/simples),
- Le budget quotidien pour les repas par personne,
- Le nombre de places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement (ASH),
- La présence d'une infirmière de nuit et d'un médecin coordonnateur,
- Le partenariat avec un réseau de santé (gériatrique, de soins palliatifs...).

Par ailleurs, chaque établissement devra réaliser et publier, annuellement, une enquête de satisfaction. La HAS est missionnée pour élaborer un questionnaire avant mai 2022. Les résultats de l'enquête seront obligatoirement affichés dans l'espace d'accueil de l'EHPAD et devront faire l'objet d'une discussion, tous les ans, dans le cadre du conseil de vie sociale (CVS). Enfin, pour éviter les pratiques tarifaires abusives, les obligations des établissements en matière de transparence de leurs contrats, contrôlées par la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), seront également renforcées.

• **Evaluer la qualité**

Engager tous les établissements dans une démarche « qualité », via un nouveau référentiel national d'évaluation (Voir p. 5).

• **Faciliter la médiation et renforcer le rôle des familles et des soignants**

Le gouvernement a décidé d'élargir la composition des CVS -à des élus locaux, en particulier départementaux, et à des membres de l'équipe médico-soignante, dont le médecin coordonnateur- et de renforcer leurs missions dans la gouvernance de chaque EHPAD. De même, il veut créer, dans chaque établissement, un

dispositif de médiation pour prévenir les conflits entre résidents, familles et professionnels.

• **Des groupes privés commerciaux davantage contrôlés**

Le gouvernement entend renforcer les outils juridiques et comptables permettant de mieux réguler les pratiques tarifaires des groupes gestionnaires d'EHPAD privés commerciaux et d'assurer la transparence sur le bon usage des fonds publics.

Ces mesures ont été co-construites avec les représentants des personnes accompagnées et de leurs familles, les fédérations représentatives du secteur et les organisations syndicales, les ARS, la Défenseure des droits, des panels de professionnels et de résidents, ainsi que les élus des départements, ont pris soin de préciser Olivier Véran et Brigitte Bourguignon. Néanmoins, celles-ci hérissent le poil des associations de directeurs. « L'Etat répète les mêmes méthodes qui ne fonctionnent pas depuis des années », a dénoncé, le jour même, l'AD-PA, considérant que la réponse du ministère est « méprisante à l'égard de l'ensemble des professionnels. » « Au lieu d'augmenter le nombre de professionnels au service des personnes âgées, on augmente le nombre de contrôleurs et la charge de travail pour l'ensemble des professionnels qui devront subir ces contrôles », s'indigne son président, Pascal Champvert. Aussi, l'AD-PA appelle au « moratoire des normes et obligations superflues », à commencer par l'envoi des EPRD, la signature des CPOM et les évaluations PATHOS.

« Plus d'exigences... mais sans moyens pour les EHPAD ! », a réagi la Fnadepa, le 9 mars. La Fédération ne saurait se contenter des dispositions en matière de contrôle et de transparence « qui ne sont que des mesures correctives face à des dérives très marginales. » Prises sans moyens structurels supplémentaires pour les établissements, ces annonces « ne pourront résoudre les maux d'un système arrivé à bout de souffle malgré l'engagement et l'inventivité des professionnels, prévient la Fnadepa. Pour améliorer la qualité d'accompagnement de nos aînés, les directeurs et leurs équipes ont besoin de moyens tangibles ! Ils n'attendent qu'une chose : que le prochain gouvernement mette en œuvre urgemment une grande réforme de l'accompagnement de nos aînés. »

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 376, du 17-02-22, et N° 375, du 03-02-22.

AIDE À DOMICILE

Hausse des prix des carburants : nouveau péril pour l'aide à domicile

Le Premier ministre a détaillé, le 16 mars, le plan de résilience de l'Etat face aux conséquences de la guerre en Ukraine, dont l'augmentation des prix des carburants. L'aide à domicile fait partie des secteurs lourdement impactés, ont rappelé Adédom, l'ADMR, la FNAAFP/CSF et UNA, le 21 mars. En effet, les déplacements s'effectuent le plus souvent avec les véhicules personnels des salariés qui reçoivent, en contrepartie, des indemnités kilométriques. Leur montant, de l'ordre de 0,35 centime par kilomètre, « était déjà insuffisant avant la guerre en Ukraine. »

Pour les responsables des structures, mais surtout pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement, « les conséquences sont dramatiques. » Comparant leur salaire et le coût nécessaire pour aller travailler, les salariés « font le choix, au mieux, de refuser les interventions trop éloignées ou, au pire, de démissionner. » Dans ce contexte, les plannings deviennent de plus en plus compliqués à élaborer pour réaliser des interventions pourtant vitales pour les personnes accompagnées. Si la réduction de 15 centimes par litre est « une bonne nouvelle », celle-ci « ne compense pas suffisamment les hausses récentes », déplorent les quatre fédérations employeurs de l'aide à domicile. Elles demandent donc au gouvernement « des mesures à la hauteur des enjeux de notre secteur. »

LA QUESTION DES LECTEURS

Rénovation des résidences autonomie : comment participer à l'appel à projets 2022 ?

L'Assurance retraite et la CNSA ont lancé, le 4 mars, un nouvel appel à projets pour financer des travaux de réhabilitation en résidences autonomie et, pour la première fois, la création de tiers-lieux. Objectifs : améliorer le cadre de vie des personnes âgées, favoriser le maintien de leur autonomie et l'ouverture sur l'extérieur.

Grâce aux crédits du « Ségur de la santé » et du plan France Relance, 32,5 millions d'€ seront mobilisés en 2022, dont une enveloppe de 1,5 million d'€ destinée à la création de tiers-lieux dans les résidences. Autre nouveauté : l'Assurance retraite et la CNSA pourront financer les dépenses relatives aux prestations intellectuelles nécessaires aux travaux, telles que la définition de la stratégie immobilière et patrimoniale, à la programmation du projet, l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'accessibilité, le pilotage et la coordination du chantier, l'assistance à maîtrise d'usage...

En résumé, un porteur peut déposer un projet portant sur l'une des dimensions ou l'ensemble des dimensions suivantes :

- La réhabilitation du bâti (modernisation, adaptation), l'aménagement des espaces intérieurs ou extérieurs, l'équipement des résidences, y compris les équipements numériques ;
- La création d'un tiers-lieu ;
- L'appui pour des prestations intellectuelles visant à améliorer, accélérer ou rendre possible un projet de réhabilitation.

Les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier jusqu'au 31 mai 2022, auprès de la caisse régionale compétente. Un cahier des charges précise les conditions d'éligibilité et les modalités d'attribution des financements. Il est à consulter sur le site de la CNSA : www.cnsa.fr

Election présidentielle : demandez le programme... des associations

L'invasion de l'Ukraine par la Russie ayant succédé à la une de l'actualité à une crise sanitaire pourtant loin d'être terminée, la campagne présidentielle 2022 fait bien peu de cas des thèmes concernant le secteur social et médico-social. A l'exception notable du sort réservé aux personnes âgées vivant en EHPAD, après la publication du livre dénonçant les pratiques du groupe ORPEA ⁽¹⁾. Et il est peu probable que cela change d'ici au 10 avril, date du premier tour de l'élection présidentielle ! Si les candidat(e)s à l'Elysée sont à court d'idées pour le secteur social et médico-social, ils n'ont qu'à se plonger dans les innombrables contributions des associations, fédérations et organisations qui le font vivre au quotidien. Ils et elles y trouveront matière à alimenter leur programme.

Handicap, lutte contre l'exclusion, grand âge et autonomie... Depuis le début de l'été 2021, La Lettre des Managers de l'Action sociale publie régulièrement les contributions des principales organisations du secteur en vue de l'élection présidentielle ⁽²⁾. Aujourd'hui, à un peu plus de 15 jours du premier tour du scrutin, impossible de compiler l'ensemble des propositions émanant des associations et fédérations. Plusieurs numéros de la Lettre n'y suffiraient pas ! Nous avons donc fait le choix de présenter in extenso, sur notre site internet, les contributions qui nous sont parvenues.

« Présidentielle 2022 : pour un quinquennat social ! », ont résumé les associations de solidarité réunies au sein du collectif Alerte le 10 mars, un mois jour pour jour avant le premier tour. A travers dix propositions et quatre grands principes directeurs, le collectif décline « ses solutions prioritaires pour lutter efficacement contre la pauvreté. » A l'image du Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (GEPSO), de l'Unapei et de l'Uniopss, le collectif Alerte a également pris le parti de diffuser un plaidoyer.

Via son Pacte handicap 2022-2027, la Fédération Apajh « appelle les candidats républicains à l'élection présidentielle 2022 à adopter le Réflexe Handicap. » APF France handicap diffuse un Mémento de mesures essentielles à l'attention des candidates et des candidats, assorti de « 5 principes incontournables pour assurer la participation de toutes et tous. » La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a élaboré une plateforme de propositions 2022-2027 pour « construire un avenir solidaire. » La Fédération hospitalière de France (FHF) affirme « 30 ambitions pour la santé et l'autonomie en 2022. » UNA avance 22 propositions « pour le droit à l'autonomie pour tous. »

Avant de s'adresser aux candidat(e)s, plusieurs organisations se sont tournées vers les Français pour les interroger sur leurs attentes. Début septembre 2021, la Fehap a inauguré une plateforme de participation citoyenne dédiée à la santé, baptisée La Voix Solidaire. Objectif : « donner la parole à

tous pour co-construire un plaidoyer et peser sur les programmes politiques des candidats. » Le mois suivant, APF France handicap a initié un débat citoyen intitulé « Protection sociale et solidarité : quel modèle social pour demain ? ». Cette expérimentation de démocratie délibérative a permis de croiser les regards entre personnes en situation de handicap, aidants ou proches et une centaine de citoyennes et citoyens hors champ du handicap, tirés au sort. Les conclusions de leurs échanges ont été présentées aux candidates et candidats le 2 mars. Début février, Nexem a, à son tour, lancé une plateforme citoyenne baptisée « 2022 Changeons des vies ». Un appel à contribution pour « engager une réflexion collective sur l'avenir du secteur et la reconnaissance de ses salariés. »

Pour découvrir les contributions du Collectif Alerte, de la Fédération Apajh, d'APF France handicap, de la Cnape, de la FAS, de la Fehap, de la FHF, du GEPSO, d'UNA, de l'Unapei et de l'Uniopss, rendez-vous sur : www.managersdelactionsociale.fr

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 375, du 03-02-22.
(2) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 362, du 24-06-21, N° 366, du 23-09-21, N° 369, du 04-11-21, N° 370, du 18-11-21, N° 371, du 02-12-21, N° 374, 20-01-22, et N°376, du 17-02-22.


DES FORMATIONS DE QUALITÉ AUX MÉTIERS DE L'ENCADREMENT ET L'EXPERTISE


RÉUNIONS D'INFORMATIONS :

Jeudi 31 mars 2022 à 15H **en virtuel**


Lundi 4 avril 2022 à 17H
sur notre site de **Strasbourg**

Jeudi 7 avril 2022 à 17H
sur notre site de **Mulhouse**






CAFDES _ Niveau 7
27 mois de formation à Strasbourg
Prochaine rentrée : 5 septembre 2022



CAFERUIS _ Niveau 6
18 à 22 mois de formation à Strasbourg
Prochaine rentrée : 6 mars 2023



03 88 18 25 65
WWW.ESEIS-AFRIS.EU

Un référentiel d'évaluation national commun à tous les ESSMS

La Haute Autorité de santé (HAS) a, enfin, publié, le 10 mars, le référentiel d'évaluation de la qualité des quelque 40 000 établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) régis par l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), accompagné de son volumineux manuel d'utilisation (218 pages!). Fruits de plus de 2 ans de travail avec l'ensemble des acteurs du secteur, les deux documents ont été validés le 8 mars par la Commission de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité des ESSMS (CSMS) de la HAS. Le référentiel fixe un cadre national unique, commun à tous les établissements et services.

• Que contient le référentiel d'évaluation ?

Le référentiel est structuré en trois chapitres : la personne, les professionnels, l'ESSMS. Chacun est directement associé à une méthode d'évaluation, respectivement « l'accompagné traceur », « le traceur ciblé » et « l'audit système ». Les trois chapitres sont organisés autour de neuf thématiques :

1. La bientraitance et l'éthique
2. Les droits de la personne accompagnée
3. L'expression et la participation de la personne accompagnée
4. La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement
5. L'accompagnement à l'autonomie
6. L'accompagnement à la santé
7. La continuité et la fluidité des parcours
8. La politique des ressources humaines
9. La démarche qualité et gestion des risques

Au total, le référentiel comporte 42 objectifs déclinés en 157 critères d'évaluation, soit 126 critères génériques, communs à tous les ESSMS, et 31 critères spécifiques, applicables selon le secteur d'activité, le type de structure ou le public accompagné. Au final, l'évaluation se fonde sur 139 critères « standards », correspondant aux attendus de l'évaluation, et 18 critères « impératifs », relatifs à des exigences qui, si elles ne sont pas satisfaites, impliquent la mise en place d'actions spécifiques dans la continuité immédiate de la visite d'évaluation.

Réalisée tous les 5 ans ⁽¹⁾, chaque évaluation fera l'objet d'un rapport dont le format est fixé par la HAS. Ce rapport a vocation à être très largement diffusé. Ainsi, les résultats de l'évaluation devront toujours être transmis à l'autorité de tarification et de contrôle, mais également à la HAS. L'ESSMS devra, en outre, assurer la plus large diffusion interne du rapport d'évaluation, notamment auprès de l'instance délibérante, des représentants du personnel et du CVS. Enfin, le législateur a prévu que les résultats des évaluations soient rendus publics, selon des modalités à préciser par décret.

• Un dispositif d'évaluation en stand-by

La mise en œuvre du nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS est suspendue à la publication « très attendue », dicit Nexem, de textes législatifs et réglementaires, concernant notamment l'accréditation des organismes qui seront chargés de réaliser les évaluations ⁽²⁾. Dès leur parution, la HAS publiera le cahier des charges applicable à ces organismes et la procédure d'évaluation. Dans l'attente, elle mènera des actions pour favoriser la diffusion du référentiel et en assurer l'appropriation par les professionnels. La HAS organisera prochainement une conférence en ligne à destination des ESSMS et mettra à leur disposition un système d'information dénommé Synaé, permettant la réalisation d'auto-évaluations.

Consultez le référentiel et le manuel d'évaluation de la qualité sur :

www.managersdelactionsociale.fr

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 370, du 18-11-21.

(2) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 375, du 03-02-22.

• Congrès de l'UNCCAS 29 et 30 mars, à Paris

Le congrès 2022 de l'Unccas est consacré au thème : « SolidaireS au quotidien, l'action sociale sur nos territoires ». Les élus des CCAS-CIAS se retrouvent en congrès pour la première fois depuis... 2019.

Contact : 01 53 19 85 50
E-mail : anono@unccas.org

• Assises martiniquaises du bien vieillir

6 et 7 avril, à Schoelcher
idealCO et la Collectivité territoriale de Martinique organisent Les Assises martiniquaises du bien vieillir. Autour de trois axes thématiques : Dimension socio-culturelle et politiques publiques du vieillissement ; Les mutations dans les représentations et perspectives ; Bien vieillir en Martinique : innovations, modèles et perspectives.

Contact : 01 45 15 13 25
E-mail : s.noel@idealco.fr

• Les Directeurs à l'œuvre 11 et 12 avril, à Paris

Organisée par l'Andesi, la 3^e édition des journées « Les Directeurs à l'œuvre » est dédiée au thème : « Société bouleversée, secteur mis à l'épreuve. Penser une dirigeance et un management de l'inédit ? ».

Contact : 01 46 71 71 71
E-mail : info@andesi.asso.fr

• 34^e Congrès de l'UNIOPSS 13 et 14 mai, à Rennes

Reporté à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire, le 34^e Congrès de l'Uniopss se tient sur un thème inchangé : « Aujourd'hui, les associations construisent demain... Parlons-en ! ». « Tables rondes, conférence-débat grand public, ateliers et forums permettront de mettre en avant le pouvoir d'agir et d'innover des associations, ainsi que les lignes indispensables pour préserver notre modèle social, engager les transformations essentielles à son renouveau et défendre les publics que nous accompagnons », assure l'Union.

Contact : 01 53 36 35 00
E-mail : congres@uniopss.asso.fr

FORMATION

• S'approprier le design de service

L'Unccas propose, les 14 et 15 avril à Paris, une formation intitulée : « Le design de service pour développer l'action sociale locale ». Au programme : comprendre le design de service, démonstration d'un projet de design de service appliqué à l'action sociale locale...
Tél. : 01 53 19 85 55

E-mail : formation@unccas.org

• Gouvernance et qualité du dialogue social

L'Andesi organise, les 21 et 22 avril à Paris, une formation sur le thème : « Gouvernance et qualité du dialogue social collectif et individuel ». Objectifs : s'approprier la gestion d'outils et méthodes permettant de garantir et d'améliorer le dialogue social, échanger et élaborer des scénarios sur la gestion des situations difficiles...

Tél. : 01 46 71 71 71

E-mail : inscription@andesi.asso.fr

• L'engagement, un levier d'attractivité

La 11^e Université de printemps des administrateurs de la Fehap se tient le 27 avril, à Paris, sur le thème : « L'engagement : un levier d'attractivité et de transformation du privé solidaire ».

Tél. : 01 53 98 95 03

E-mail : formation@fehapp.fr

• Organiser la collecte de fonds privés

Les Uriopss Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine proposent un parcours de formation mutualisé en classe virtuelle sur le thème : « Les fondamentaux de la collecte de fonds privés et du mécénat ». Au total, 14 heures réparties sur quatre jours, les 3, 10, 17 et 24 mai. Au programme : l'environnement du mécénat et de la collecte de fonds, élaborer son modèle économique et identifier ses cibles, communiquer avec les prospects...

Tél. : 03 22 71 74 73

E-mail : m.babela@uriopss-hdf.fr

MÉTIERS

Le HCTS veut redonner du sens aux métiers et aux formations du travail social

Dans la foulée de la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février ⁽¹⁾, le président du Haut conseil du travail social (HCTS), Mathieu Klein, a remis le 10 mars au ministre des Solidarités et de la Santé le Livre vert 2022 du travail social. Le HCTS dresse une série de constats sur le contexte social et économique, les évolutions du travail social, la situation actuelle des formations sociales et les enjeux d'attractivité des métiers, avant de dégager des pistes de travail pour valoriser et donner du sens à l'action des professionnels tout en engageant un chantier dans le champ de la formation. « J'ai la conviction que nous devons, enfin, reconnaître à sa juste place, en tant qu'acteurs du pacte républicain, ces tisserands du quotidien » que sont les travailleurs sociaux, affirme son président.

Les pistes dessinées par le HCTS pour faire évoluer le secteur s'organisent donc autour de deux axes.

• Valoriser et donner du sens à l'action des professionnels

• Revaloriser les salaires

Le HCTS prône une revalorisation des salaires « rapide », dicit Mathieu Klein, de l'ensemble des travailleurs sociaux pour rattraper le différentiel entre l'inflation et le gel du point des deux principales conventions (66 et 51), soit 30 %. Il soutient également la revalorisation des salaires dans le secteur public.

• Dépasser les approches par catégories de métiers

Le livre vert du travail social milite pour une approche par mission/fonction plutôt que par catégories. Cela implique : la mobilisation de l'encadrement pour accompagner le renouvellement des pratiques, la valorisation des fonctions de coordination ou de développement de projets, une meilleure articulation entre personnels administratifs et travailleurs sociaux, la refonte des catégories d'emplois vers une seule filière du travail social.

• Moderniser le contexte de travail des professionnels

• Améliorer la qualité de vie des professionnels

Au programme : révision de l'organisation des services (horaires de travail, équilibre vie privée/vie professionnelle, intégration et facilitation de logement...), prévention des accidents psycho-sociaux et physiques (formation des cadres à l'approche QVT/sinistralité), mise à disposition d'espaces de réflexivité...

• Redonner une visibilité au secteur en affirmant le caractère valorisant des parcours professionnels

• Penser enfin le travail social en partant de la personne concernée

• Engager un chantier dans le champ de la formation

• Redonner du sens par le rapprochement des formations

Parmi les axes : identifier et développer l'acquisition de compétences « socles » transférables entre les différentes missions et métiers des travailleurs sociaux, développer les formations interinstitutionnelles et interprofessionnelles.

• Renforcer les différentes voies d'accès

• Repenser l'articulation entre formation théorique et formation pratique

• Poursuivre le rapprochement avec l'université et la recherche

• La participation des personnes accompagnées dans l'organisation des formations en travail social

A la demande d'Olivier Véran, ce livre vert est le prélude à un livre blanc relatif à la modernisation des métiers du travail social, une contribution au nouveau référentiel des formations fondé sur la connaissance des besoins actuels, ainsi qu'un appui pour la réalisation d'une vaste enquête auprès des travailleurs sociaux. Le Livre vert du HCTS est à consulter sur : www.managersdelactionssociale.fr

(1) Voir La Lettre des Managers de l'Action sociale N° 377, du 03-03-22.

ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Développement durable : l'ANAP propose un appui terrain sur mesure aux établissements

Lancer la rénovation énergétique des bâtiments, encourager l'économie circulaire, favoriser les achats responsables et l'approvisionnement en circuits courts... « Prenez le cap du développement durable », incite l'Anap. Joignant le geste à la parole, l'agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale propose, depuis mi-février, aux équipes hospitalières et médico-sociales un suivi d'expert pour initier ou renforcer leur démarche RSE, ou approfondir une thématique précise.

Les appuis terrain de l'Anap constituent un dispositif d'accompagnement accessible gratuitement à tous les établissements. Ils comportent un suivi d'experts, des sessions d'accompagnement et la mise à disposition d'outils opérationnels. Cet appui terrain opérationnel sur mesure s'adapte aux besoins et à la situation de chaque établissement.

Le soutien personnalisé proposé par l'Anap s'étale sur plusieurs mois. Au programme, notamment, cinq sessions d'accompagnement par des experts du sujet, en fonction des besoins :

- Analyser la situation et prendre en compte le contexte de l'établissement ;
- Définir les enjeux pour identifier une stratégie adaptée à l'établissement ;
- Elaborer un plan d'actions personnalisé et définir des priorités ;
- Engager les premières actions et mettre en place des indicateurs de suivi ;
- Ajuster les actions et communiquer.

Pour bénéficier de l'appui de l'Agence, il est indispensable de compléter entièrement le formulaire accessible via le lien suivant : <https://enquetes.anap.fr/711792?lang=fr>

VIE DES ASSOCIATIONS

• Le Creai Ile-de-France invite à participer, le 29 mars, à un webinaire (16h30 à 18h) intitulé « Handicap et grande précarité : l'angle mort des politiques publiques », restitution de la recherche action collaborative sur le thème « Handicap sans abri ».

Renseignements : CREAI Ile-de-France. Tél. : 01 45 51 76 41.

E-mail : lydie.gibey@creai-idf.fr

• L'IRTS de Franche-Comté organise, le 21 avril à Besançon, une journée d'étude consacrée au thème : « La distance relationnelle en travail social : du principe à la réalité ». Au programme : Usagers et enjeux de la proximité-distance dans la relation d'aide en urgence sociale ; Une éthique de la distance susceptible de limiter les dynamiques partenariales ; Pour un accompagnement éthique engagé dans la proximité...

Renseignements : IRTS de Franche-Comté. Tél. : 03 81 41 61 02.

E-mail : severine.chapoutot@irts-fc.fr

• En collaboration avec le Creai Hauts-de-France, l'ARS Hauts-de-France invite, le 5 mai à Lille, à un colloque dédié au thème : « Regards croisés sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ». Au programme : La vie affective et sexuelle, une liberté et un choix ; La rencontre et l'expérience de la relation amoureuse et/ou sexuelle ; Du non-consentement à la violence...

Renseignements : CREAI Hauts-de-France. Tél. : 03 20 17 03 09.

E-mail : kleclair@creaihdf.org

• Avec le soutien de AG2R La Mondiale et de la CNSA, l'association Baluchon France organise, le 17 mai à Avignon, un colloque sur le Baluchonnage à la française, solution de répit de longue durée pour les aidants, avec un professionnel unique à domicile 24h/24.

Renseignements : Baluchon France. Tél. : 07 85 40 70 84.

E-mail : rachel.petitprez@baluchonfrance.com

BIBLIOTHÈQUE DU MANAGER

Les politiques sociales sous Macron

Au cours du mandat 2017-2022, plusieurs projets de loi ont concerné la protection sociale. Assurance chômage, assurance maladie, retraites, politiques familiales, lutte contre l'exclusion..., tous les piliers traditionnels de l'Etat-providence ont fait l'objet de réformes ou de plans spécifiques, analyse l'auteur de cet ouvrage sous-titré « Le bilan du quinquennat ». En s'appuyant sur une enquête et des entretiens inédits au sein du secteur social, il dresse un bilan des réformes menées à terme ou modifiées avec la crise, et les replace dans les débats généraux sur l'Etat-providence. Chercheur en science politique, l'auteur dégage ainsi les grandes lignes sociales du quinquennat qui s'achève.

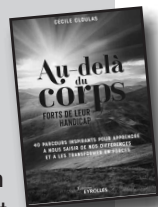
Mehdi Arrignon, PUG et UGA éditions, Collection Politique en +, février 2022, 240 p., 19 €



Au-delà du corps : forts de leur handicap

Ils sont non-voyants, sourds, paraplégiques, amputés d'un ou de plusieurs membres et ont surmonté les obstacles placés devant eux par le handicap. L'auteur raconte « 40 parcours inspirants pour apprendre à nous saisir de nos différences et à les transformer en forces. » Ce livre parle des incroyables pouvoirs du corps et de la volonté humaine, mais aussi des richesses de la diversité et de l'entraide. « Ces parcours lumineux illustrent comment être privé d'un sens ou d'une « fonctionnalité » corporelle peut révéler des forces insoupçonnées, des facultés étonnantes du corps et de l'esprit, et permet de s'enrichir humainement », explique l'éditeur.

Cécile Cloulas, Editions Eyrolles, février 2022, 224 p., 18 €



Chaque lundi, découvrez les Rendez-vous de la semaine sur le site de la Lettre : www.managersdelactionsociale.fr

MANAGERS

■ **Nathalie Latour** a pris, le 7 mars, ses fonctions de directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), qui regroupe plus de 870 associations et organismes. Elle succède à Florent Guéguen. Nathalie Latour connaît bien la fédération pour avoir travaillé à son siège national entre 2004 et 2007. Elle a ensuite dirigé, pendant 14 ans, la Fédération Addiction.

■ **Sylvie Vella** prendra, à compter du 1^{er} avril, ses fonctions de directrice de la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ) Sud, qui couvre la région Occitanie. Elle est actuellement directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) de Paris.

■ **Eric Blachon**, secrétaire général de l'Union départementale FO de la Loire, a été élu à l'unanimité, le 2 mars, président du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), dont il était déjà membre depuis août 2021. Eric Blachon a notamment été président de la Caisse primaire

d'assurance maladie (CPAM) de la Loire et vice-président de la CARSAT Rhône-Alpes.

■ **Paul de Marnix** a été nommé, fin 2021, directeur de la communication et des relations institutionnelles de Nexem. Diplômé de l'ESSEC, de l'université Panthéon-Assas et du King's College de Londres, il était précédemment conseiller communication et presse de la ministre déléguée chargée de l'Insertion, Brigitte Klinkert.

■ **Sarah Bartoli**, administratrice territoriale, a été nommée, le 14 mars, directrice de projet « déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi » auprès de la déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

■ **Marie-Françoise Baldacci**, attachée d'administration de l'Etat hors classe, est nommée, à compter du 1^{er} avril, directrice de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des

populations (DDETSPP) de la Haute-Corse. Jusqu'à présent directrice adjointe de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Corse, elle succède à Magali Martin.

■ **Céline Prins** a été promue, le 15 mars, déléguée territoriale de la Meuse à l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est. Elle était jusqu'alors adjointe au délégué territorial. Diplômée de l'EHESP, Céline Prins a débuté sa carrière en 2003 à la DDASS de l'Orne, avant de rejoindre, dès 2004, la DDASS de la Meuse. Elle a intégré l'ARS de Lorraine en 2010 et poursuivra sa mission au sein de l'ARS Grand Est, à partir de 2015.



Davantage de nominations sur : www.managersdelactionsociale.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

A compléter et renvoyer à : La Lettre des Managers de l'Action sociale
Service Abonnements - Imprimerie du Moniteur -
Route de Cormeilles - 27230 Piencourt
Tél. : 02 32 46 16 90 - Fax : 02 32 46 99 65

- OUI**, je souhaite m'abonner à **La Lettre des Managers de l'Action sociale**, pour un an, au prix de **240 € (246,06 €** pour les DOM-TOM) au lieu de **330 €** (prix de vente au numéro). Je recevrai 22 numéros en bénéficiant d'**une remise de plus de 25 %**.
- Pack Top Managers : 500 €** pour 4 abonnements
(1 version imprimée + 3 versions numérisées, soit **125 €** par abonnement annuel).
- Pack Team Managers : 1000 €** pour 11 abonnements
(1 version imprimée + 10 versions numérisées, soit **90,90 €** par abonnement annuel).
- Abonnement supplémentaire à la version numérisé : **150 €**

Ci-joint mon règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de **La Lettre des Managers de l'Action Sociale**
- Mandat administratif ou virement bancaire
- Je souhaite une facture justificative

Mme, Mlle, M.

Nom : Prénom :

Organisme employeur : Fonction :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Pour les Packs, envoyez vos E-mail à : managersdelactionsociale@cegetel.net

Cachet / Signature

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

La Lettre des Managers de l'Action sociale est une publication bimensuelle éditée par Action Sociale Publications - SARL au capital de 8 000 € - 7, Avenue du Maréchal Juin - 78420 Carrières-sur-Seine - Tél. : 01 61 04 93 40 - Directeur de la publication : Jean-Yves Guéguen - Conception graphique et maquette : Studio2a, Alain Alvarez, studio2a@wanadoo.fr - Commission paritaire : 0407186320 - ISSN 1772-7251 - Impression : Imprimerie du Moniteur, route de Cormeilles, 27230 Piencourt
Abonnement annuel (22 numéros) : 240 € (tarif DOM-TOM : 246,06 € port compris) - Vente au numéro : 15 € - Tarif applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
Encart jetable suivant les éditions.